

Affiché le



ID: 033-213300700-20211222-202177-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 14 décembre 2021

## Nombre de conseillers

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 **Etaient présents :** Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Renaud CHEIN.

**Etaient absent excusé :** Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Carmen Picazo, Chantal BOURDELAS pouvoir Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Finances 2021/77 N°31 Cession broyeur Lagarde

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

## **CONSIDERANT:**

B B

- ■Que le broyeur LAGARDE GB 220 n'est plus adapté aux besoins des services techniques,
- La volonté de la ville de Brach de céder le matériel réformé,
- Que la société SCMMA MARC DUCOUSSO a proposé d'acquérir le broyeur au prix de 3 400€
- Que l'acquisition d'un nouveau d'un nouveau broyeur est essentielle.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

## **DECIDE** à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à céder le broyeur à la société SCMMA MARC DUCOUSSO au prix de 3 400 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC

Tél.: 05.56.58.23.66

\*\*\*\* Fax: 05.56.58.12.97